



peine pour l'auteur de l'agression

Par **amaya**, le **02/10/2009** à **00:50**

Bonsoir, mon frere agé de 19 ans a été poignardé cet été lors d'une fete dans notre petite ville. L'auteur des faits lors du concert avait déjà sorti un couteau et la police avait été avertis par des adultes molester mais ils ne se sont pas déplacés. 45 minutes plus tard mon frere se bat avec un jeune pour une banale histoire, a ce moment la un autre jeune homme arrive et poignarde mon frere pas derriere de 5 coups de couteau lorsqu'il est a terre. Plus tard dans la nuit au urgence j'apprend que le jeune homme avait bien bu. Les coups de couteau forment un A, les initiales de l'auteur. Resultat 70 agrapes et un arret de travail. Bientot se deroulera le procès mais je ne peut cessé d'y pensé et de me poser enormement de questions sur la peine qu'encourt l'agresseur. Pour nous tous sa a été une etape tres dur et je voudrais que cet homme soit punis pour le mal qui nous as fait et l'acte inconscient qu'il a réalisé. Cette soirée restera dans nos memoires et surtout que mon frere gardera les cicatres a vie avec ce fameux A.

Pourriez vous me faire part de la peine (plus ou moins) que risque d'avoir l'agresseur lors du procès ? svp

Par **cram67**, le **05/10/2009** à **11:14**

Afin de pouvoir vous répondre, il est nécessaire de faire apparaitre dans votre libellé le motif légal, les infractions pour lesquels l'auteur de l'agression est poursuivi...

Ces informations figures sur la citation que votre frère a reçu par le tribunal.